

Paris, le **- 8 DEC. 2023**

**La directrice générale  
des collectivités locales**

**à**

**Mesdames et Messieurs les préfets**

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Référence                  | 23-008106-D   |
| Date de signature          | <b>- 8 DEC. 2023</b>  |
| Emetteur                   | <i>Sous-direction des finances locales et de l'action économique<br/>Bureau du financement des transferts de compétences</i>  |
| Objet                      | Concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) destiné à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé – Exercice 2023 |
| Commande                   |   |
| Action(s) à réaliser       | Notification aux collectivités du montant du concours destiné à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de sécurité                               |
| Echéance                   |   |
| Contact utile              | Brieuc BODET - Tél. : 01.40.07.25.28 –<br>brieuc.bodet@dgcl.gouv.fr   |
| Nombre de pages et annexes | 2 pages   |



## NOTE D'INFORMATION

**relative au concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD)  
destiné à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé  
Exercice 2023**

Les crédits dus au titre du concours particulier de la DGD destiné à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé (SCHS), soit 90,6 M€, vont être versés pour 2023 à la suite du dégel de ces crédits budgétaires.

Les crédits ont été mis à disposition sur le budget opérationnel de programme 2 « Dotation générale de décentralisation » - programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » - mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT).

A ce titre, la fiche de notification de la dotation au titre de l'exercice 2023 est accessible par vos services sur l'application COLBERT départemental.

Afin de respecter la nomenclature d'exécution 2023 sous Chorus, vous veillerez à procéder au mandatement de ces crédits en utilisant les références suivantes : programme 119 / domaine fonctionnel 0119-02-01 / Article d'exécution 20 / Activité 0119010102A1.

Je vous remercie de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que les collectivités territoriales éligibles bénéficient de ces ressources dans les meilleurs délais.



Cécile RAQUIN